

Délibération n° 2018-331

**OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE SUR LE TERRITOIRE NON COUVERT DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ BARTHÉLÉMY DURAND D'ÉTAMPES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ARS POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE DE COORDONNATEUR DE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	76
Présents	:	54
Présents et représentés	:	67
Votants	:	67

Le mercredi 28 novembre 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22 novembre 2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis

Délibération n° 2018-331
--------------------------

M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust

#### DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Mme. Patricia LECLERCQ

Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS

Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN

Délibération n° 2018-331

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE  
 Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE  
 M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à Mme. Sylvianne RICARDEAU  
 Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN  
 M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA  
 M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX  
 M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE  
 M. Patrice GILBON donne pouvoir à M. Christian PAGE

**DELEGUES ABSENTS**

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Jean HAVEL**

**Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE SUR LE TERRITOIRE NON COUVERT DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ BARTHÉLÉMY DURAND D'ÉTAMPES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ARS POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE DE COORDONNATEUR DE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Mme. Françoise MARHUENDA.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

VU la feuille de route « Santé mentale et psychiatrie » présentée le 28 juin 2018 par le Ministère des Solidarités et de la Santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2018-2022 de l'Agence Régionale de Santé Île de France appelant à déployer des Conseils Locaux de Santé Mentale, notamment dans les Quartiers prioritaires ;

VU le Contrat de ville de l'ex Communauté d'agglomération Europ'Essonne signé le 17 avril 2015 ;

VU le Projet de territoire 2016-2026, adopté le 16 novembre 2016, notamment l'orientation 3 « Accompagner le maillage de l'offre de santé » et l'inscription de l'action relative à l'extension du Conseil Local de Santé Mentale aux 12 communes non couvertes ;

CONSIDÉRANT les actions mises en œuvre dans le cadre du CLSM tel qu'il existe depuis 2015, dont la coordination assurée par la Communauté Paris-Saclay et qui permet un partenariat renforcé entre la psychiatrie publique et les acteurs de la cité au service des habitants du territoire ;

CONSIDÉRANT le projet de convention de partenariat relative à la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale sur le territoire de la Communauté d'agglomération avec l'Agence de Santé Régionale Ile-de-France et l'Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand d'Étampes ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission n°5 « Politique de la ville, Santé, Affaires Sociales » du 12 novembre 2018 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. APPROUVE la création d'un Conseil Local de Santé Mentale sur les 12 communes non couvertes ;

Délibération n° 2018-331

2. APPROUVE les termes de la convention de partenariat ci-annexée avec l'Agence de Santé Régionale Ile-de-France et l'Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand d'Étampes ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention précitée, ainsi que ses avenants éventuels ;
4. AUTORISE le Président à solliciter, en coordination avec l'Etablissement Public de Santé, une subvention auprès de l'ARS Ile-de-France pour le financement d'un poste de coordonnateur CLSM et à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré le mercredi 28 novembre 2018  
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (66 VOIX)

66 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Sonia DAHOU, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, Mme. Véronique LEDOUX,

Délibération n° 2018-331

M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

1 ABST. : Mme. Chrystel LEBOEUF

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20181128-lmc124766-DE-1-1

Date AR Préfecture :

03/12/18

- Affichée / Publiée le 5 décembre 2018

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).